

ACTUALITÉS EN DROIT DU TRAVAIL

Contexte

- Cette formation vous permettra de mettre à jour vos connaissances sur les réformes en cours, sur les actualités conventionnelles (branche du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, branche de l'aide à domicile) et d'anticiper leurs impacts au sein de votre structure.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances en droit du travail
- Connaître les réformes en cours

Programme

■ Le programme s'établit en fonction de :

- L'actualité législative et réglementaire
- L'actualité conventionnelle (accords de branche - avenants des Conventions Collectives)
- L'actualité jurisprudentielle

■ Exemple de programme (juin 2021)

Actualités législatives et réglementaires

Dispositions en lien avec la crise sanitaire

- Loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Mécanisme de report des visites médicales par un décret du 8 juin 2021
- Protocole sanitaire du 9 juin 2021
- Nouvelle fiche du Ministère du Travail relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants d'entreprise
- Evolutions réglementaires de l'activité partielle (décret du 28 mai 2021 relatif à l'évolution des taux d'indemnisation, décrets des 10 et 14 mai 2021 relatifs aux droits à la retraite) et projet d'instruction relatif à la prévoyance
- Extension et prolongation du dispositif des arrêts dérogatoires (par le décret 2021-657 du 26 mai 2021)

Dispositions hors crise sanitaire

- Décret du 10 mai 2021 précisant les nouvelles règles du congé paternité applicables au 1er juillet 2021
- Précisions sur la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés
- Décret 2021-526 du 29 avril 2021 relatif au registre des accidents bénins
- Attestation Pôle emploi- Extension et prolongation du dispositif des arrêts dérogatoires (par le décret 2021-657 du 26 mai 2021)
- Prolongation des aides à l'embauche des jeunes et des alternants par un décret du 31 mars 2021

Date(s)

Inter : 15 décembre

Lieu

Inter : URIOPSS - Marseille

Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Conditions matérielles (présentiel)

Ordinateur portable, tablette ou smartphone avec connexion internet

Durée

Inter : 1 jour - 7 heures

Intra : selon vos besoins

Tarif

Inter : salarié 280 € / bénévole 198 €

Intra : 1 100 € pour 7h de formation

Nous consulter pour plus de précisions

Public / pré-requis

- Présidents, directeurs, chefs de service, responsable RH
- Pas de connaissances initiales nécessaires
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances
- Échanges sur les pratiques et recherche en groupe des solutions concrètes aux questions posées
- Exposés des décisions de la cour de cassation

Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par les intervenantes en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

Intervenante

Emmanuelle AUSINA et Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et
Corse, Droit social, droit associatif



Programme (suite)

- Décret 2021-428 du 12 avril 2021 relatif au calcul de l'indemnité journalière de sécurité sociale
- Actualité du Compte Personnel de Formation
- Prévention des risques professionnels : possibilité de subventions de l'Assurance Maladie dans certains secteurs d'activité
- Transfert aux Urssaf pour le recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO

Les réformes en cours

- Proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique
- Proposition de loi Climat et résilience
- Prime Macron

Actualités conventionnelles

- Actualités des négociations au niveau de la branche, des conventions collectives
- Revalorisation Ségur

Actualité jurisprudentielle

- Etude d'arrêts de la Cour de cassation sur les thématiques suivantes : congés payés, congé parental à temps partiel, pause, sanctions disciplinaires, égalité de traitement, inaptitude, manquement en paye, CDD, document unique d'évaluation des risques, licenciement économique, CSE

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

